

# A Rochefort, le principe de modération

22 avril 2012 / Hervé Kempf

---

*Rochefort (Charente-Maritime) Envoyé spécial* – André Bastier est le plus calme des hommes, ce qui ne l'empêche pas d'avouer qu'il a « *toujours eu la passion de l'énergie* ». Mais au lieu de se vouer au vent, au pétrole ou au nucléaire, il a consacré sa vie à trouver les moyens d'utiliser l'énergie de la façon la plus efficace possible, donc de l'économiser. En mettant en pratique la règle selon laquelle « l'énergie la moins chère est celle qu'on ne produit pas ». Sa démarche ne brille pas, elle n'est pas spectaculaire, mais elle constitue sans doute un moyen prioritaire de répondre au défi énergétique du XXI<sup>e</sup> siècle : penser l'énergie en fonction de la consommation et non pas de la production.

M. Bastier est chef du service énergie de la ville de Rochefort (Charente-Maritime). Depuis plus de vingt ans, il pilote une politique de maîtrise de l'énergie unique en France, qui a fait économiser près de 12 millions d'euros à sa municipalité. « *Quand je suis arrivé en 1975, il n'y avait rien : une planche sur deux tréteaux*, raconte-t-il. *J'ai commencé par aller à la pêche aux informations, pour connaître les consommations des différents services de la ville. Quand je les ai eues, j'ai promis au maire qu'on réaliserait 25 % de mieux dans l'année, sans investissement matériel. Et j'ai réussi.* » Aucune recette magique, mais une méthode, dont le principe de base est de compter précisément les consommations, de les comparer d'une année sur l'autre en tenant compte des différences météorologiques, et de chercher les domaines où le gaspillage est le plus important.

S'en est suivi un travail patient d'inventaire et d'analyse technique, de collège en bâtiment municipal, de chaufferie en station d'épuration, de serres horticoles en école maternelle. Puis d'appliquer systématiquement des moyens de réduire la consommation : ici, modifier une simple vanne, là changer la chaudière, ailleurs installer des détecteurs de mouvement pour déclencher l'éclairage. Partout, des compteurs de consommation ont été posés.

Des équipements ont aussi été installés, associant souvent efficacité énergétique et énergies renouvelables. Par exemple, la chaufferie à bois alimente le quartier des Fourriers et les serres municipales – dont la plus grande collection au monde de bégonias, une des fiertés de Rochefort. Comme la rénovation thermique des Fourriers a progressé, la chaudière est devenue surdimensionnée. Elle va permettre d'installer de nouvelles serres, pour des professionnels, sur un terrain voisin.

De même, des panneaux photovoltaïques sont installés sur plusieurs établissements scolaires. Au collège Libération, ils ont été posés en casquette sur les fenêtres, afin de briser la lumière trop vive qui conduisait les enseignants à baisser les rideaux en permanence et donc à allumer la lumière. La fierté de la ville reste cependant la station d'épuration des eaux par lagunage : les eaux sont nettoyées par la lumière et la dégradation bactérienne, en passant par plusieurs bassins, avant de rejoindre la Charente. Ce système, qui évite les dispositifs usuels consommateurs d'énergie, a divisé la facture énergétique du traitement des eaux par sept. Et les bassins offrent un refuge apprécié des oiseaux migrateurs.

Mais plus que des équipements, c'est la méthode qui est essentielle, selon l'ingénieur. D'abord, le comptage. Mais aussi un service énergétique permanent. « *Il faut des gens pour gérer les régulations, dit M. Bastier, sinon, ce n'est pas la peine de faire des investissements.* »

Et puis, point central, avoir le soutien des élus. Ça tombe bien, les maires successifs de Rochefort ont toujours soutenu cette politique énergétique. « *A vrai dire, dit Bernard*

Grasset, le maire de cette sous-préfecture de 28 000 habitants, *on fait des économies parce qu'on est obligés d'en faire.* » Ancien centre de construction navale, la ville a perdu de sa vitalité après la seconde guerre mondiale, lorsqu'elle comptait près de 50 000 habitants. « *Rochefort est la ville la plus pauvre du département,* poursuit l'édile. *Elle compte des poches de pauvreté importantes et souffre terriblement de la crise.* »

Dans ce contexte, la politique de maîtrise énergétique est tout simplement un outil de bonne gestion, et parfois de politique sociale : « *Les habitants les plus pauvres sont dans des logements mal isolés et consomment beaucoup d'électricité avec des mauvais radiateurs radiants. Cela se retrouve dans les factures qu'on couvre par le centre communal d'action sociale.* » Il faudrait donc rénover thermiquement tous les quartiers. Il reste que, si la municipalité elle-même a de longue date une forte politique de maîtrise énergétique, cela n'est pas vraiment le cas des habitants de la ville ou de ses entreprises. « *Les gens n'ont pas conscience que l'énergie prend une part importante de leur budget* », selon Bernard Grasset. A quoi André Bastier ajoute : « *C'est un problème de bonne gestion, ça ne fait pas rêver.* »

Sans doute est-ce pour cela que ces politiques sont assez peu visibles, et le plus souvent menées par des collectivités locales. La pression légale commence pourtant à se faire sentir. « *La loi Grenelle a défini les plans climat énergie et territoires,* explique Jean-François Mauro, délégué de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en Poitou-Charentes. *Ils visent à décliner sur les territoires la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre. Toutes les collectivités groupant plus de 50 000 habitants doivent établir ces plans avant fin 2012.* » Il s'agira d'abord d'un travail d'inventaire visant à évaluer les émissions et les secteurs qui en sont à l'origine.

Peu à peu, les collectivités locales s'imprègnent de cette nécessité. Un des outils les plus efficaces a été mis en œuvre en Basse-Normandie, avec les chèques éco-énergie. « *Il fallait aider les particuliers, mais aussi aider les professionnels du bâtiment à acquérir les compétences* », explique Annie Motte, chargée de projet Energie et qualité environnementale à la région. Car le tout n'est pas de vouloir économiser l'énergie,

encore faut-il savoir le faire. Et les techniques de rénovation thermique doivent s'apprendre avant de se pratiquer. Dans le système bas-normand, le particulier consulte l'entreprise référencée, fait son choix de travaux, celui-ci est analysé par les conseillers énergie de la région. Si l'accord est donné, la région envoie un chèque éco-énergie au particulier, qui le donne à l'entreprise en déduction de la facture. L'entreprise envoie le chèque à la région, qui lui en verse la contrepartie. *« Le succès a dépassé ce qu'on imaginait »* : 6 000 chèques d'un montant moyen de 800 euros ont été distribués.

Mais il n'existe pas encore de collectivité qui ait une politique aussi systématique de maîtrise de l'énergie que la commune de Rochefort. Les outils sont le plus souvent ponctuels. Et cela semble être aussi le cas au niveau national : *« La politique d'économie d'énergie peut paraître disparate, parce qu'elle implique une foultitude de petites actions aux niveaux local, national, européen, et selon les différents secteurs, observe un spécialiste du ministère de l'écologie. Une difficulté est qu'il n'y a pas de lobby pour la défendre. J'ai beaucoup de mal pour avoir des interlocuteurs pour parler d'économie d'énergie – ou alors il y a en trop : ce matin, j'avais une réunion sur les certificats d'économie d'énergie, on était 25 autour de la table. »*

Pourtant, les objectifs généraux existent bien, ainsi que nombre d'outils. *« En 2016, on vise à économiser 9 % de la consommation finale d'énergie par rapport à 2005, indique-t-on au cabinet du ministre de l'énergie, Eric Besson. Et en 2020, l'objectif européen est de réduire la consommation d'énergie de 20 %. Le Grenelle nous a aussi fixé plusieurs objectifs, notamment sur l'habitat. »*

Nombre d'instruments existent, comme la réglementation thermique 2012. Elle va imposer aux constructions neuves de ne pas consommer plus de 50 kilowattheures par mètre carré et par an (contre une moyenne actuelle de 260). Autre outil, les certificats d'économie d'énergie : *« Les économies d'énergie réalisées sont converties en certificats par les entreprises qui doivent atteindre un volume quantifié, explique Frédéric Utzmann, de CertiNergy, une société de conseil en énergie. Si elles n'en ont pas suffisamment au regard de l'objectif, elles doivent des pénalités. »*

Reste qu'il manque une vision d'ensemble qui rendrait les économies d'énergie perceptibles par le public. « *Il faut un vrai plan national, secteur par secteur, mesure par mesure, et avec les moyens de l'atteindre* », plaide Bernard Laponche, de l'association Global Chance.

Si elle déplaît aux producteurs d'énergie, cette maîtrise des consommations est avantageuse, comme on l'a expérimenté après le choc pétrolier de 1973. La France avait alors engagé une double politique d'économie d'énergie et de développement du nucléaire. Le ministère de l'industrie en a tiré le bilan en 1987 : 100 milliards de francs (15 milliards d'euros) investis à cette date dans les économies d'énergie ont permis de réduire de 34 millions de tonnes par an les importations de pétrole ; 500 milliards de francs investis dans le nucléaire ont réduit l'importation de 56 millions de tonnes. Cela signifie que les économies d'énergie ont alors été trois fois plus efficaces que l'énergie nucléaire.

Avec l'augmentation programmée des prix de l'énergie, la politique d'économie d'énergie va s'imposer. Mieux vaudrait qu'elle soit portée par le désir plutôt que par la contrainte.

---

**Source :** Cet article est paru dans *Le Monde* du 8 avril 2011. Il a reçu le **Prix Reporters d'Espoirs 2012**, catégorie Presse-Environnement.

- Emplacement : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/A-Rochefort-le-principe-de>